L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 7 MARS 1876. — 49me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 7 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par O. Valeton, sur la Levée, au Picayune Tier, en face du marché français—vins, amandes, limons, figues, &c.

Par S. Guinault, au coin des rues Craps et Kerlerec—groceries.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 33 de la rue des Magasins—bottes, souliers et brodequins.

Par Vincent & Co., au Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—marchandises sèches, lingerie et chapeaux.

SPECTACLES.

Mardi, 7 Mars 1876.

OPÉRA—Le Sphinx.
VARIÉTÉS—Kit, le voyageur de l'Arkansas.
ACADÉMIE—Day Crockett.
ST-CHARLES—Les Sœurs Wallace.

Les Lois de la session législative.

Avant de résumer les travaux législatifs accomplis dans la session qui vient de finir, nous allons, d'abord, donner l'énumération et la substance des lois qui ont été promulguées jusqu'ici.

La première qui porte le No 1, publiée dans le *Republican* du 2 février, est la loi sur les circonscriptions électorales, (Apportionment Act). Par suite du compromis consenti par les conservateurs, le nombre des représentants est porté de 111 à 120, l'addition de neuf districts représentatifs étant basée sur le recensement frauduleux de 1875 est naturellement en faveur des radicaux, mais ceux-ci ont consenti à ne pas augmenter le nombre des districts sénatoriaux. Nous avons déjà dit que les démocrates eussent dû exiger l'abolition du Bureau des retours en échange de leur acceptation de cette loi et du recensement frauduleux qui lui sert de base.

Dans le numéro du 4 février, nous trouvons sous le No 2, la résolution de l'assemblée requérant la délégation congressionnelle de la Louisiane de presser le passage d'un bill d'allocations pour les levées du Mississippi.

Numéro du 6 février : No 3, résolution allouant $10,000 à l'Asile des fous à Jackson, Louisiane ; No 4, loi incorporant Royville, paroisse Lafayette, et ordonnant une élection du maire et des trois conseillers municipaux le 1er lundi d'avril 1876.

9 février : No 5, loi enregistrant la Charte Pelican Hook and Ladder Co. No 1, de Bâton-Rouge ; No 6, loi sur le juri paroisse Claiborne.

10 février : No 7, pour changer le nom de Brashear City en Morgan City.

11 février : No 8, bill pour rappeler la loi 85 du 23 mars 1874 sur Shreveport ; No 9, résolution invitant la délégation congressionnelle à presser le passage d'un bill pour aider à enlever les obstructions établies par le général Jackson en 1814, dans le bayou Lafourche.

17 février : No 10, résolution pour inviter la délégation congressionnelle à demander que les fleuves et cours d'eau de la Louisiane soient peuplés de poissons.

22 février : No 14, bill pour confirmer la Charte notariée du chemin de fer du Pacifique "New Orleans Pacific Railway Co." ; No 15, bill pour autoriser le juri de police de Caddo à émettre des Bons.

29 février : No 17, bill pour régler le jugement des appels devant la Cour Suprême de la Louisiane, dans les affaires sommaires ; No 18, bill pour incorporer le St-Patrick Savings Bank ; No 48 de la session régulière de 1875, ce bill est le bill passé par la ménagerie Hahn, que Kellogg a prétendu avoir approuvé le 13 avril 1875, et qui change l'ordre de succession aux fonctions de gouverneur, en excluant le président de la Chambre.

2 mars : No 49 de la session régulière de la législature illégale Hahn, allouant $500 pour un bill de gaz ; non approuvé par le gouverneur et reçu dans le bureau du secrétaire d'Etat le 26 février 1876 ; No 50 de la même session, résolution demandant l'aide du Congrès pour les districts inondés, non approuvée, et reçue par le secrétaire d'Etat, un an après le passage, le 28 février 1876. Il est bien temps de demander des vivres et des vêtements pour les inondés de la Louisiane. No 53 de la même session et de la législature Hahn, autorisant le comité sur les comptes de l'auditeur et du trésorier à employer des commis etc., approuvé soi-disant le 13 avril 1875, promulgué quand les comités ont fini leurs travaux ; No 51, résolution de la même ménagerie, endossant le lieutenant-général Sheridan, et No 52, résolution exprimant la profonde gratitude de l'assemblée à B. F. Butler, ces deux résolutions censées approuvées le 13 avril 1875 ; rien de perdu dans le retard.

Même jour 2 mars : No 12 de la session extraordinaire de 1875, bill déclarant que les taxes arriérées au moment du passage de la loi ou qui deviendront dues constitueront un privilège sur la propriété assessée avec priorité sur les autres privilèges. Cette disposition remplace la section 11 de la loi 73 de 1872 qui étendait le privilège aux autres biens du délinquant. M. Kellogg n'a pas approuvé cette mesure fort juste et l'a gardée un an dans sa poche ; elle n'a été reçue par le secrétaire d'Etat que le 26 février 1876.

4 mars : No 19, bill des allocations législatives, allouant $175,302 60 pour la session de 1876 et $6,362 85 pour les déficits des deux sessions de 1875 ; nous parlons ailleurs de ce bill.

No 20 : bill autorisant, avec le consentement d'un vote populaire, la levée d'une taxe spéciale à la Nouvelle-Orléans en faveur du chemin du Pacifique ; nous avons donné le texte de ce bill dans notre numéro de dimanche.

No 21, bill pour autoriser les autorités de diverses paroisses et municipalités à souscrire des actions du même chemin de fer, avec le consentement du vote populaire.

Nous continuerons cette analyse au fur et à mesure de la promulgation des lois.

SÉNAT.

Le Sénat s'étant réuni hier à midi, a siégé à huis-clos. A la réouverture des portes, il a adopté des résolutions allouant $1,100 pour sergents-d'armes additionnels, $250 pour le secrétaire du comité chargé de s'enquérir des troubles des paroisses de la Floride et de leurs causes, et $350 pour l'avocat de ce même comité. Le Sénat s'est ensuite ajourné pour se réunir de nouveau aujourd'hui, mardi.

LECTURE PAR JEFFERSON DAVIS. — M. Jefferson Davis, ex-président de la Confédération, prononcera ce soir, à 7 heures et demie, dans la salle de l'Exposition, un discours sur la guerre entre les Etats Unis et le Mexique et ses résultats. La recette est destinée à la Société des Vétérans de la guerre du Mexique. Le talent oratoire de M. Davis joint à l'intérêt du sujet qu'il doit traiter attirera, nous en sommes persuadés, une foule considérable à l'Exposition Hall. Les billets se vendent au No 53 de la rue St-Charles. Entrée, 50 cents seulement.

Nous avons reçu du sénateur Thurman le discours prononcé par lui le 7 février au Sénat des Etats-Unis, contre l'admission de Pinchback. C'est une revue concise de la cause et qui est d'une argumentation serrée et irréfutable.

Nous remercions l'honorable George W. Dupré de l'envoi qu'il nous a fait du rapport du comité présidé par lui sur les affaires du bureau métropolitain.

MUSIQUE.—Nous avons reçu de MM. Wehrmann et Bailey, 139 rue Royale, une valse composée par Narciso Martinez, et le premier baiser, valse par Georges Lamothe.

CETTE SEMAINE SEULEMENT.—Tout acheteur d'une piastre ou plus de thé au dépôt de la rue du Camp No 5, recevra gratuitement une belle canette de thé chinois.

Le bill des allocations législatives.

Lorsque les membres de la Législature ont voulu, hier, échanger leurs certificats contre des mandats de l'Auditeur, on leur a répondu que cela ne se pouvait pas, parce que le bill est inconstitutionnel à cause des amendements qu'y a insérés le Sénat. Par parenthèse, des Sénateurs ont déclaré que les amendements n'avaient jamais été adoptés au Sénat ; le secrétaire de ce corps en aurait fait l'adoption à lui seul par une simple mention au procès-verbal.

Voilà donc les malheureux législateurs obligés d'escompter leurs certificats, mais ici se présente une nouvelle difficulté. Nos braves Solons s'imaginaient avoir décidé que leurs mandats seraient recevables en paiement des licences d'Etat, ce qui devait leur donner une valeur de monnaie courante ou à peu près. Mais on leur montre le texte de la loi publié dans le journal officiel, et portant "que les mandats émis en vertu de la *section deux* de cet acte seront recevables etc."

Or, la section 2 a trait à l'allocation de $6362,85 pour les déficits des deux sessions de 1875, tandis que la section 1 contient l'allocation de $175,362,60 pour les dépenses de la session de 1876. Le texte de la loi restreint donc le privilège à l'allocation de la section 2, et les mandats, donnés pour 1876, rentreront dans la catégorie ordinaire et ne seront payés au guichet du trésorier que lorsqu'ils seront entre les mains du *ring*. L'escompte sur ces mandats était hier de dix à quinze pour cent.

Il y a eu là un de ces tours auxquels nous ont habitués les greffiers et secrétaires des législatures radicales. Comment a-t-il pu se renouveler avec une Chambre démocratique et quels sont les coupables ?

C'est ce qui sera sans doute éclairci.

En attendant, les pauvres législateurs des paroisses qui avaient besoin d'argent pour retourner chez eux, ont dû se faire raser à dix ou quinze pour cent. Inutile d'ajouter que le tour fait, c'est-à-dire dès que les mandats seront en bonne main, les objections disparaîtront comme par enchantement et que les mandats seront délivrés et payés à présentation.

Il y a une espèce de vol qu'on a appelé le vol à l'américaine. Nous ne savons de quel nom on peut décorer les roueries radicales du genre de celle que nous venons de décrire. Le premier carpet-bagger qui l'a inventée, mérite un brevet d'invention pour avoir perfectionné l'art de dépouiller le prochain d'une façon quasi-légale.

CETTE SEMAINE SEULEMENT.—Tout acheteur d'une piastre ou plus de thé au dépôt de la rue du Camp No. 5, recevra gratis une belle canette de thé chinois.

Nouvelles des jetées.

Il y a deux ou trois jours un capitaine de navire assurait à un de nos amis qu'il avait fait personnellement des sondages dans la passe du Sud entre les jetées construites par le capitaine Eads et qu'il n'avait pas trouvé plus de 8 à 9 pieds d'eau sur la barre, ce qui semblait indiquer qu'il n'y aurait eu jusqu'à présent, aucune amélioration dans cette passe sous le rapport de la profondeur.

Cependant, les nouvelles reçues hier, annoncent qu'on a réussi à faire passer à la marée d'hier matin la navire Mattie W. Atwood, de 783 tonneaux et tirant 13 pieds 6 pouces d'eau. Un journal dit que deux pilotes, MM. Gersdorf et Tilford, avaient trouvé un chenal de 14 pieds et que c'est sur la foi de leur rapport que le navire a été engagé sur la barre samedi. Il s'est échoué deux fois et on a dû le laisser à moitié route samedi soir pour attendre la marée de dimanche matin, grâce à laquelle il a pu finir de franchir la barre.

Les rapports de cette première tentative disent qu'elle a eu pour objet de démontrer le succès des jetées, et qu'on a choisi pour cette démonstration le premier anniversaire du passage de la loi du Congrès autorisant la construction des jetées.

Nous serons aussi heureux qu'aucun de nos confrères d'avoir à enregistrer le succès d'une entreprise sur la réussite de laquelle on a fondé tant d'espérances, mais avant de chanter victoire, nous jugeons prudent d'attendre la constatation officielle des résultats. Une partie des fonds que le Trésor des Etats-Unis doit payer à l'entreprise, doit être remise dès qu'un certain résultat sera acquis. Or ce résultat doit être vérifié par les ingénieurs des Etats-Unis et tant que ceux-ci ne se seront pas prononcés, nous n'accepterons qu'avec réserve les assertions des rapporteurs de journaux, gardant tout le feu de notre enthousiasme pour le jour où la constatation officielle des résultats permettra de considérer le triomphe du système des jetées comme assuré.

THEATRE DE L'OPERA.— La spirituelle comédie de Sardou, *Les Pattes de Mouche*, a été interprétée d'une façon charmante, samedi soir, par madame Clarence dans le rôle de Suzanne, M. Dalbert dans celui de Prosper et mesdames Tholer, Gueymard, Renard et MM. Venist, Richez, Jæger, Legrand dans les autres rôles. Dimanche on a donné *La Closerie des Genêts*, mais nous n'avons pu aller entendre ce vieux drame qui passionne toujours la foule, mais qui a pour nous le défaut d'une vingtaine d'auditions.

Ce soir, il y aura brillante et nombreuse réunion à l'Opéra pour fêter la bénéficiaire, Mme Juliette Clarence et pour entendre *Le Sphinx*, d'Octave Feuillet.

Demain, on donnera la seconde représentation de *La Maîtresse Légitime*, de Davyl.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—M. Chanfrau, le comédien distingué, a remporté hier soir un nouveau succès dans *Kit*, ou le voyageur de l'Arkansas. Cette pièce qui a été jouée 300 fois à New-York, occupera l'affiche jusqu'à jeudi.

Mercredi, en matinée, on donnera *Les Deux Orphelines*.

☞ Achetez pour une piastre de thé cette semaine au dépôt de la rue du Camp No. 5 et vous recevrez gratis une jolie canette de thé chinois.

Louisiane.

Nous lisons dans la *Sentinelle* de Thibodeaux :

Nous apprenons au moment de mettre sous presse qu'un certain Gustave Ruthenburg, porte-balle (peddler) a été trouvé pendu à un arbre dans les bois, par deux petits garçons qui chassaient le lapin, tout porte à croire que c'est un suicide, nous donnerons dans notre prochain numéro les détails qui nous sont promis.

—M. Augustin Gaudé de Lafourche, se trouvant lundi, à bord du magasin flottant de Mr Charles Guidry a eu une altercation avec M. Raphaël Gaudé son parent et a été frappé mortellement par ce dernier de deux coups de couteau.

M. A. Gaudé a succombé à ses blessures quelques instants après.

Nous nous abstenons pour le moment de tout détail, l'affaire devant être soumise à la Cour cette semaine.

Mr Raphaël Gaudé s'est constitué prisonnier le même jour.

—Nous enregistrons avec une profonde douleur la mort du jeune Frank Holden Goode, décédé après une très courte maladie, le 26 du mois dernier, à la résidence de son père J. S. Goode.

A peine âgé de 13 ans le jeune Frank promettait d'être un homme hors ligne son éducation conduite avec discernement avait développé chez lui une intelligence précoce, que le temps et l'étude eussent complétée. Nous ne pouvons que nous associer à la douleur de sa famille éplorée et joindre nos regrets aux leurs.

THE, CAFÉ, EPICES.—Si vous tenez à vous approvisionner de bon thé, de fin café et d'excellentes épices, allez au grand dépôt de la rue du Camp No. 5 où vous trouverez tous ces articles à très bas prix et de qualité supérieure. Il y a foule toute la journée à ce dépôt et l'empressement du public est une garantie du rare parfum de ces produits exotiques.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les expériences du Capitaine Boyton.

Avant hier, une foule considérable s'était assemblée au bout du quai de Milneburg, pour assister aux expériences nautiques du fameux capitaine Boyton, si justement célèbre par ses exploits sur les côtes de France et d'Angleterre.

Le capitaine Boyton est un jeune homme de 27 à 28 ans, d'une taille moyenne, mais d'une vigueur peu commune, s'il faut en juger par la largeur de ses épaules et de son cou. Son visage respire l'énergie et le courage. En le voyant, on comprend qu'un tel homme ait tenté des choses que l'on aurait cru impossibles.

Nous avons relaté, à différentes reprises dans l'*Abeille*, plusieurs traits de sa vie aventureuse. Le capitaine Boyton est non seulement un intrépide nageur, mais un grand cœur, et ses actions l'ont prouvé.

Avant d'avoir inventé son appareil, il avait déjà sauvé la vie à plus de cinquante personnes, bravant la mort autant de fois avec une insouciance sublime.

Son invention est un service signalé rendu à toute l'humanité.

Nous avons déjà donné la description de l'appareil.

C'est un costume complet en caoutchouc, avec cinq tuyaux qui renouvellent l'air dans autant de chambres. Ce costume est imperméable et pèse seize livres au plus. Celui qui en est revêtu peut marcher avec, car le caoutchouc est flexible jusqu'à un certain point.

Lorsque le capitaine Boyton entre dans l'eau avec son accoutrement, on dirait absolument un monstre marin, et les poissons doivent certainement le prendre pour un des leurs.

Un appareil semblable devrait se trouver sur chaque steamer et sur chaque navire, et la marine devrait s'empresser d'adopter l'invention.

Le capitaine Boyton a tenu à faire des expériences avant-hier, au lac Pontchartrain, pour démontrer comment l'on peut utiliser son invention de différentes manières.

D'abord, pour le sauvetage simple.—Un homme tombe à l'eau ; avant qu'on ait descendu une embarcation pour le repêcher, il a le temps de se noyer deux fois ; tandis qu'avec l'appareil la chose est facile, car le sauveteur s'élance à l'eau, revêtu de son costume, presqu'immédiatement après la chûte de la victime.

Ensuite, dans le cas d'un naufrage.

Un navire battu par la tempête se brise, ou une voie d'eau s'étant déclarée dans la cale, il s'enfonce rapidement. Le charpentier du bord, recouvert de l'armure du capitaine Boyton, peut se mettre à l'eau et construire promptement un radeau avec les épaves qui flottent.

On peut aussi se servir de l'invention dans la marine militaire, pour aller attacher une torpille à une canonnière ennemie.

Le capitaine Boyton a fait au lac les évolutions les plus extraordinaires et a été souvent applaudi. Il s'est avancé sur l'eau, au moyen de sa pagaille, avec une rapidité surprenante ; il a vogué à la voile ; il a hissé des drapeaux et des signaux à son mât en miniature ; il a fait le coup de feu pour montrer qu'il est en état de se défendre contre les poissons qui pourraient l'attaquer, ou qu'il peut au besoin augmenter ses provisions de bouche en abattant tout ce qui passe à portée de fusil ; il a pêché aussi à la ligne, et ayant pris un poisson, il l'a fait frire au moyen d'une petite batterie de cuisine et l'a mangé ; enfin, il a ramassé des épaves et a construit un radeau très solide, sur lequel il est monté et qu'il a fait manœuvrer.

Le capitaine Boyton doit quitter prochainement la ville, où il laissera quelques amis et de nombreux admirateurs. Nous lui souhaitons un bon voyage.

La lutte des athlètes.

La lutte annoncée entre les deux athlètes, Jules Rigal et Emile Regnier, avait attiré dimanche soir beaucoup de monde au théâtre St-Charles, et elle a paru vivement intéresser les spectateurs. Les deux lutteurs sont tous deux admirablement bâtis. Le plus petit paraît le plus fort, mais la souplesse et l'agilité de l'autre font compensation, et comme lutteurs tous deux nous ont paru être à peu près d'une égale habileté, car aucun d'eux n'a réussi à jeter son adversaire sur les deux épaules, par un de ces coups francs de la lutte, le coup de hanche, le coup de bras, le coup de tête, qui sont infaillibles avec les novices. Ce n'est qu'après des corps à corps prolongés à terre, dans lesquels les lutteurs se tordaient comme des serpents et faisaient les soubresauts les plus extraordinaires qu'ils ont réussi tour-à-tour à se vaincre.

La première lutte a duré près de vingt minutes et les lutteurs haletaient tous deux dans leurs efforts, lorsque Rigal, qui était sur Regnier a réussi à lui appuyer les deux épaules sur le plancher gagnant ainsi la première manche.

Après dix minutes de repos la lutte a recommencé avec des péripéties à peu près semblables, Rigal prenant l'offensive et réussissant à saisir Regnier à bras le corps et à l'enlever de terre près à le jeter sur le sol, mais sans pouvoir empêcher ce dernier de se retourner et de recommencer la lutte terre à terre. Dans cette seconde reprise, à la suite de mouvements précipités et très curieux, Regnier a réussi à *tomber* Rigal, si on peut appeler tomber le fait de faire toucher les épaules en se roulant à terre avec l'adversaire. La troisième reprise a été emportée de la même façon par Regnier, ce qui lui faisait deux manches contre une. La quatrième reprise, d'abord déclarée en faveur de Rigal, a été déclarée nulle sur les réclamations qui se sont produites. La lutte ayant recommencé, Rigal a été déclaré vainqueur. Restait la belle.

Cette dernière reprise a été très animée et très intéressante ; les deux adversaires faisant preuve d'une grande adresse à parer les attaques ou à éviter les *tombées*. A la fin Rigal en précipitant ses attaques a réussi à faire toucher les épaules de son adversaire, remportant ainsi la victoire et gagnant l'enjeu de $200. La lutte n'a pas duré moins de deux heures.

Un voleur surpris en flagrant délit et tué.

Dimanche, vers minuit et demi, des voleurs sont entrés dans le magasin de Mr Louis Terrebonne, No. 15 rue Toulouse, entre Chartres et Vieille-Levée. Ils étaient au nombre de trois et ils avaient allumé une bougie, lorsque Mr Pierre Foures, qui occupe un appartement au premier étage et immédiatement au-dessus du magasin, s'est aperçu de leur présence, grâce à un trou dans la planche, qui laissait filtrer un peu de lumière.

Mr Foures a averti aussitôt Mr Terrebonne de ce qui se passait, et celui-ci ayant prévenu Mr F. Chevot, tous les deux sont descendus, armés de revolvers, et passant par la rue, ils ont surpris les voleurs en flagrant délit.

Les coquins étaient si occupés, qu'ils n'ont pas pris l'éveil. Mr Terrebonne s'est placé avec Mr Chevot à côté de la porte de la rue, qui était ouverte, et ne voulant pas engager une lutte corps à corps avec les trois hommes, il a appelé la police.

Les fripons se sont rués alors sur la porte pour s'esquiver, mais Mr Terrebonne, qui les attendait le pistolet à la main, a fait feu trois fois sur eux. Deux ont réussi à s'échapper, mais le troisième, atteint d'une balle en plein corps, a roulé sur le trottoir, en poussant un grand cri, et a expiré peu d'instants après.

La police, attirée par les trois détonations, a fini par se montrer. On a relevé le corps du voleur et on l'a reconnu comme étant un certain B. Galeti, Italien d'origine et âgé d'une cinquantaine d'années, un coquin notoire et un homme très dangereux. On a trouvé sur sa personne un pistolet, deux stylets, un trousseau de fausses clefs, $17 en billets de banque et un mandat à l'ordre de Mr Terrebonne pour $200,00.

Mr Terrebonne s'est rendu au poste de police du troisième precinct, immédiatement après la levée du corps, où il s'est constitué volontairement prisonnier.

Le coroner a fait une enquête et a constaté que B. Galeti avait été tué d'un coup de pistolet, la balle pénétrant au milieu du dos et près du cou, brisant la colonne vertébrale.

On ne sait pas encore quels sont les complices du mort, et celui-ci a été mis dans l'impossibilité de révéler leurs noms.

Mr Terrebonne a été mis en liberté sous caution. Nous le félicitons d'avoir tué un coquin aussi notoire que Galeti. S'il y avait souvent des exemples de ce genre, les vols seraient moins fréquents dans notre ville.

Mort de sa blessure.

Mr W. D. Hardiman, le plus jeune associé de la maison Prestidge, Graham & Cie, qui a reçu un coup de pistolet à l'abdomen, samedi soir, dans une altercation avec Mr James S. Prestidge, est mort avant hier matin à onze heures, des suites de sa blessure, à sa résidence, rue Joséphine No 267.

On dit que Mr Hardiman, avant de mourir, a fait une déclaration devant un juge de paix, mais nous ne savons rien de positif à cet égard.

Mr Prestidge est toujours à l'Hôtel Dieu. Ses contusions à la tête sont plus graves qu'on ne l'avait pensé d'abord.

Le coroner Chastant a formé un jury hier, mais a renvoyé l'enquête à un autre jour.

Cour de Circuit des Etats-Unis.

Les affaires de whiskey et de coton continuent toujours devant la Cour de Circuit des Etats-Unis, sans révélation importante jusqu'à présent.

Hier, messieurs Bouchard et Lapointe, qui avaient été envoyés en prison par le juge Woods pour avoir refusé de livrer certains documents, ayant consenti enfin à remettre les papiers qu'on leur demandait, ont été mis en liberté.

Une autre querelle sanglante.

Le revolver semble être à l'ordre du jour et règne un souverain dans notre ville. On crie contre le duel, on le qualifie d'assassinat, et on va se tirer des coups de pistolet dans la rue, où il passe des femmes, des enfants, des personnes enfin parfaitement étrangères aux querelles que l'on peut avoir.

Les coutûmes chevaleresques de nos ancêtres sont oubliées, et on prétend qu'il faut *s'américaniser* pour suivre le courant des idées nouvelles.

Eh bien, ces innovations ne nous plaisent pas. Nous pensons qu'un homme de cœur doit avoir assez de force de caractère pour se contenir et pour ne pas faire usage d'une arme à feu lorsqu'il se trouve au milieu d'une foule, si grave que soit l'insulte qu'il a reçue.

Nous trouvons aussi qu'il est bien plus courageux, bien plus généreux de se battre en duel, à armes égales et en n'exposant pas la vie des passants, que de se rencontrer, comme on le fait, au coin d'une rue, et d'échanger des coups de revolver qui portent souvent à faux.

On nous appellera peut-être arriéré, rococo, mais c'est là notre idée et nous n'en démordrons pas. Nous persistons à dire que ces rencontres sont le fait de sauvages et non pas d'hommes civilisés.

Hier, nous avons eu un autre exemple déplorable de l'abus du revolver.

Mr E. B. Karstendyke et Mr Robert J. Stockton se rencontrant, vers midi, à l'angle des rues Canal et Bourbon, devant la confiserie Lopez, ont échangé quelques paroles injurieuses, et Mr Stockton, tirant immédiatement un pistolet de sa poche, a fait feu sur Mr Karstendyke, le blessant grièvement au côté gauche.

Mr Stockton a été arrêté et enfermé au poste de police du troisième precinct, et Mr Karstendyke a été conduit à sa résidence, rue Robin 163, où le médecin qui a été appelé à lui donner les premiers soins, après avoir examiné la blessure, a refusé de déclarer son opinion.

Il y avait beaucoup de dames dans la confiserie Lopez et dans le voisinage, lorsque cette regrettable altercation a eu lieu. Le coup de pistolet a créé une véritable panique, et il faut avouer qu'il y avait de quoi. Nous croyons qu'on n'est pas généralement assez sévère pour les jeunes gens qui choisissent la rue du Canal ou un lieu public quelconque pour un champs clos. Un exemple produirait peut-être un effet salutaire.

M. Stockton, enfermé au poste de police de la place Jackson, troisième precinct, a refusé de s'expliquer sur l'origine de la querelle, mais, si nous devons nous en rapporter aux rumeurs qui nous sont parvenues, une femme était en jeu.

Cour dite supérieure de district.

Nous apprenons que le pseudo-gouverneur Kellogg a autorisé le pseudo juge Lynch, de la quatrième cour de district, à agir comme juge suppléant de la cour dite supérieure de district, pendant la maladie du pseudo-juge Jacob Hawkins, qui, paraît-il, est dans un état assez critique pour que l'on ait des doutes sur son complet rétablissement.

Les incendies de dimanche soir.

Vers dix heures moins le quart, dimanche soir, le feu s'est déclaré dans la maison sise rue Peters No 49, entre Champs-Elysées et Marigny, appartenant à Mr Myers, qui y tenait un salon de coiffure. La bâtisse a été complètement détruite. Elle est assurée pour $400 dans la compagnie Teutonia.

Les flammes ont gagné ensuite les deux maisons, Nos 51 et 52 rue Peters, qui ont été consumées également.

Toutes les deux sont assurées, mais nous ignorons dans quelles compagnies et pour quels montants.

La première appartenait à Mme Barber et était habitée par elle ; la seconde, occupée par Mme Hickey, était la propriété de M. G. Stemper.

Le feu s'est propagé encore à la maison voisine, appartenant à M. H. Bolen et occupée par M. P. Compard, qui a été légèrement endommagée. Les pertes totales s'élèvent à environ six mille piastres.

Dans la même nuit, vers onze heures et demie, le feu a éclaté dans la cuisine de la maison formant l'angle des rues Melpomène et Clara, appartenant à Mme E. Brennan et habitée par elle. La bâtisse a été détruite, avec une perte de $700, partiellement couverte par une assurance de $500 dans la compagnie mutuelle Sun.

Les flammes ont gagné la maison sise rue Melpomène, appartenant à Mr Adolphe Marahous et habitée par lui. Elle a été complètement détruite, mais on a sauvé une partie des meubles.

La propriété est assurée pour $2,000 à la compagnie Mutuelle du Sun.

On ignore l'origine de l'incendie.

L'alarme a été donnée au moyen de la boîte No 57, placée à l'angle des rues Magnolia et Erato, par l'agent Adams, du second precinct de police.

Une partie du quai de Milneburg détruite par un incendie.

Hier matin, vers dix heures moins un quart, le feu a pris au toit du débarcadère du steamer Camelia, au bout du quai de Milneburg.

L'incendie a fait des progrès si rapides qu'une grande partie du quai a été détruite, ainsi que sept wagons de fret du chemin de fer Pontchartrain. Le steamer Camelia n'a échappé à l'élément destructeur qu'en s'éloignant rapidement du quai en flammes.

La compagnie de pompiers de Milneburg a rendu des services signalés et on lui doit la conservation de la plus grande partie du quai.

C'est Mr Antoine Mévère, gardien du café de Mr T. Trisconi, qui a donné l'alarme.

Le vent chassant avec violence du sud-est, on pense que ce sont les étincelles qui s'échappaient des cheminées du Camélia, qui ont mis le feu.

Menace de crevasse.

On rapporte que la Levée, à un mille et quart au-dessus de Carrollton, est en si mauvais état qu'il est possible qu'une crevasse se déclare si on n'y met bon ordre promptement.

Dans le cas d'une crevasse à Carrollton il est à craindre que les derrières de la ville soient noyés.

Le Bureau de Conversion.

Le Bureau de conversion s'est réuni hier matin, avec un quorum présent.

Il s'est borné à adopter une résolution demandant à Mr Kellogg de lui fournir une copie de la décision de la Cour Suprême dans l'affaire de Morey, qui a été réglée récemment.

TEMPÉRATURE.—6 mars 1876.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	64	18
12 M.	73	23
3 P. M.	73	23
6 P. M.	72	22

☞ Achetez pour une piastre de thé cette semaine au dépôt de la rue du Camp No. 5 et vous recevrez gratis une belle canette de thé chinois.

—L'*Evening Express* vient d'être acheté par MM. Augustus Scheli, Frederick Smith et Samuel Marsh, tous membres influents de Tammany Hall. M. Erastus Brooks reste chargé de la direction du journal.

LA QUESTION DU DIVORCE.—La pièce d'Emile Augier, *Madame Caverlet*, dont nous avons rendu compte il y a quelques jours, a remis sur le tapis cette grosse question du divorce que l'on agite en France depuis plus de quatre-vingts ans. Tous les journaux s'en occupent et se prononcent pour ou contre.

La *Presse*, qui réclame le rétablissement du divorce, rappelle l'histoire de la question.

Les Hébreux admettaient le divorce, les Grecs aussi, et les Romains en étaient friands. Saint Ambroise est pour, mais saint Augustin est contre. Les rois de France répudiaient leurs femmes avec une telle facilité que le nombre des reines renvoyées à leurs familles égale presque le nombre des reines mortes avec la couronne. Quand cet usage tomba en désuétude, les mœurs n'y gagnèrent pas grand'chose, car c'est par bataillons serrés que les maîtresses de nos vieux monarques se présentent devant l'histoire.

C'est en 1789 qu'il en fut question officiellement pour la première fois. Un cahier des états-généraux, un seul, et, chose assez piquante, le cahier même dont était porteur le duc d'Orléans, réclama l'établissement du divorce. Tous les autres cahiers, sans exception, demandaient le maintien du principe de l'indissolubilité du mariage.

C'est seulement le 20 septembre 1792 que la Convention nationale décréta le divorce, sur la proposition du député Aubert-Dubayet. C'était alors une loi d'application assez facile et qui admettait toutes les exceptions imaginables. Elle permettait même aux divorcés, entre autres licences curieuses, de se repouser d'eux-mêmes. Le code civil régla d'une manière plus sérieuse les questions matrimociales, et il ferma surtout la porte aux abus.

Le décret du 20 mars 1803 rendit le divorce beaucoup plus difficile à obtenir, et à partir de ce jour, la loi nouvelle fut très sérieusement observée. Le divorce ne devait d'ailleurs durer que pendant peu d'années ; la Restauration le supprima. En effet, le 8 mai 1816, intervint une loi qui substitua la séparation de corps au divorce.

Depuis 1816, les gens mal mariés sont obligés de se détester jusqu'à l'extinction de l'un des conjoints. En 1830 et en 1848, nos législateurs ont repoussé le projet du rétablissement du divorce.

CETTE SEMAINE SEULEMENT.—Tout acheteur d'une piastre ou plus de thé au dépôt de la rue du Camp No. 5, recevra gratis une belle canette de thé chinois.

Dépêches.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les nouvelles télégraphiques de ce matin. Elles contiennent, en premier lieu, des relevés très positifs sur les dernières élections de France, et en second lieu, des détails on ne peut plus scandaleux sur les habitudes et opérations de commerce du frère du président Grant. On ne sait plus où ces révélations s'arrêteront ; mais, à coup sûr, elles promettent beaucoup.

—Un recensement général qui vient d'avoir lieu dans l'empire du Japon donne une population de trente-trois millions d'habitants dont trois mille nobles environ et plus de deux cent mille prêtres.

Ce recensement nous apprend en outre que le mikado a vingt-deux ans, juste le même âge que sa femme ; l'impératrice mère est âgée de trente-neuf ans et vingt-huit princes du sang complètent la famille impériale.

☞ Achetez pour une piastre de thé cette semaine au dépôt de la rue du Camp No. 5, et vous recevrez gratis une jolie canette de thé chinois.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

—62—

Un restauratif fortifiant.—Les "Hostetter's Stomach Bitters" sont, dans la plus forte expression du mot, un restauratif fortifiant. Les changements que ce grand remède botanique produit dans l'organisation en désordre, sont toujours agréables bien que très sûrement progressifs, jamais brusques ni violents. A cause de cela, ils sont admirablement convenables aux personnes de constitution délicate et faibles de nerfs, à celles qui ne peuvent supporter l'action des puissantes drogues minérales. Qu'ils tiennent ces procédés qui ont pour résultat le rétablissement de la santé, c'est prouvé jusqu'à l'évidence dans les cas où l'on s'en sert pour monter cette cause fertile de maladie, l'indigestion, accompagnée, comme à l'ordinaire, de bile et de constipation. Une digestion entière, des évacuations régulières et d'abondantes sécrétions sont les résultats qui en suivent promptement et invariablement l'usage systématique. C'est, en outre, le meilleur préventif contre les maladies d'infection, et un diurétique de premier ordre.

Marié, samedi 26 février 1876, à l'église de l'Annonciation, par le Rév. Père Durier, M. LOUIS LORÉDAN DE SANTOS à Mlle MARIE PHILOMÈNE NAVARRO, tous deux de cette ville.

Décédé hier, à six heures du matin, à l'âge de soixante-douze ans, JEAN NICOLAS GALLOIS, né à Condé les Autry, département des Ardennes, France.

Les parents et amis de la famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à midi précis. Le convoi partira de l'Asile de la Société Française, rue Ste-Anne, entre Roman et Derbigny, où le corps est exposé.

De la part de sa fille, Mme Vve L. F. Masson.

Société française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier matin, à l'âge de soixante-douze ans, le sociétaire JEAN NICOLAS GALLOIS, né à Condé les Autry, dépt. des Ardennes, France.

MM. les sociétaires sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à midi.

Le corps est exposé à l'Asile, d'où le convoi partira.

Par ordre du Président, L. SCHWEITZER.
Le Secrétaire, L. SIMON.

Décédé le 4 mars 1876 à Alger, rive droite, à l'âge de seize ans, NELSON JOHN FOUCHÉ, fils de LOUIS N. FOUCHÉ et d'ELIZABETH E. THOMPSON.

MESSE FUNÈBRE.

Les amis de Mme A. DELPIT sont priés d'assister à une messe qui sera dite pour le repos de son âme demain mercredi, 8 du courant, par le Rév. Père Mothon, de l'ordre des Dominicains, à la Cathédrale à 7 heures et quart.

7mars—1t — De la part d'une amie.

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association, au No 19 de la rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 7 mars 1876.—Les membres de cette Association sont informés de la mort de Mme H. Vergin, décédée à la Nlle-Orléans, le 13 novembre 1875, de la mort de T. A. McN. Weir, décédé, à la Nlle-Orléans, le 25 novembre 1875, de la mort de A. J. Norgerath, décédé, à la Nlle-Orléans, le 29 novembre 1875. Ils sont requis, à une autre avis, de se présenter aux bureaux de l'Association, No 19 de la rue du Camp, et d'y payer $1,25 sur chacun de ces décès, d'ici au 12 avril 1876, à 4 heures de l'après-midi.

R. W. YOUNG, Secrétaire.

7mars—au 12mars.

Entrepot de Tapis et de Rideaux

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

No 17 DE LA RUE DE CHARTRES

TAPIS—Axminster, Velours, Bruxelles, etc.
TOILES CIRÉES—anglaises et américaines.
NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES—Couvertures de Tables et de Pianos
ETOFFES A RIDEAUX et à Meubles.
BROCATELLES, COTELINES, Reps, etc.
BURLAPS, par balle, pièce ou yarde.

A. BROUSSEAU & SON.

5mars—3t DMVP

Eleccion de Oficiales—Nueva Orleans, Marzo 5, 1876—La Sociedad Hispano Filipino de Beneficencia de N. O. han sido elijido los oficiales siguientes del presente año 1876.

G. Gomez	Presidente.
L. D. Santos,	Vice-Presidente.
A. Pellisardo,	Tesorero.
D. J. Villareza,	Secretario.
G. L. Molina,	Gran Marcial.

Por orden del Presidente. D. J. VILALREZA, Secretario.

7mars—2t

Rendiconto del Ballo dato dalla Commissione direttrice dell' Asilo Italiano, la sera del 24 febbraio.

	Attivo.	Passivo.
Biglietti venduti	$ 755	$ 304 75
Per vendita di diritti al ristorante, ec,	129	
	884	
Benefizio netto		579 25
		$884 00

7mars—1t. — J. B. ROSSI, Tesoriere.

LES messieurs dont les noms suivent sont les officiers de l'"Original Young Men's Concordia Glee Club" pour l'année courante : CHAS. LEJEUNE, président. J. BURKHARDT, vice-président. A. A. VALLAS, secrétaire. T. W. TRELFORD, secrétaire des finances. CHAS. BURKHARDT, trésorier.

Elus pour remplir des vacances. Nlle-Orléans, 2 mars 1876. 7mars—

AVIS.

Taxes de ville de 1876.

Département des Finances, HOTEL DE VILLE, Nlle-Orléans, 7 mars 1876.

TOUS les comptes des taxes de ville, de 1876, qui n'auront pas été payés le 31 du courant seront annoncés conformément à la loi et porteront 10 pour cent d'intérêt l'an et les frais à partir de la susdite date.

Il sera alloué, jusqu'alors, une diminution (rébate), de 1 pour cent.

EDW'D PILSBURY, Administrateur des Finances.

7mars—au31

Cuisinier,

ON a besoin à l'Hôtel Conti Verandah, No 25 rue Conti, d'un bon cuisinier, blanc ou noir. S'adresser immédiatement. 7 mars—1t

Demande d'ouvriers mécaniciens.

DEux bons ouvriers mécaniciens, trouveront à s'employer en s'adressant au No 75 de la rue d'Orléans.

Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 7mars—3t

A Louer.

Tout le second étage de la bâtisse située à l'angle des rues St-Pierre et Royale, comprenant 4 pièces faisant face à la rue Royale, vérandah, et cuisine. Pour les conditions, s'adresser au magasin de bijouterie au rez de chaussée.

7 mars—6 t.

A Vendre.

GROCERIES. Pour cause de retrait des affaires, à des conditions avantageuses, la Grocerie attenant un café et située au No 292 de la rue Commune coin Liberté. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux.

7 mars—4t.

COW PEAS.

COW PEAS de choix de la Caroline, Clay and Clay mixed, en magasin, ou arrivant tous les jours, à vendre en lots à la convenance des acheteurs.

NEWMAN & KENT, No 50 rue Tchoupitoulas.

20 fév—1m

Mme Antoinette Bernheim,

A le plaisir d'annoncer à ses amies et à ses anciennes clientes qu'elle a pris le grand magasin No 594 de la rue des Magasins, où, vers le 25 mars, elle fera l'ouverture du plus beau choix de modes et autres nouveautés importées directement des premières maisons de Paris. Reconnaissante du patronage dont elle a été honorée à son ancien établissement du No 603 de la rue des Magasins, elle ne négligera rien pour continuer à les mériter par son travail et la modicité de ses prix. 5 mars—12mars.

Venant d'arriver,

Eaux Minérales Naturelles de

VICHY, BONNES, OREZZA, ST-GALMIER, VALS, PULLNA, FRIEDRICHSHALL.

St-CYR FOURCADE, Pharmacien, 215 rue du Canal.

1 fév—1m DMJ.PP

POUR LES

Thés, Cafés et Epices

les plus économiques et des meilleures qualités, —ADRESSEZ-VOUS—

AU GRAND DÉPOT DE THES,

No. 5 DE LA RUE DU CAMP.

N. B.—La maison fait déposer les articles à bord des bateaux et sur les chars, sans frais de charroi. 4mars—10t

ESSAYEZ UNE BOUTEILLE

et vous serez surpris de voir avec quelle facilité vous vous débarrasserez de votre

RHUME EN PRENANT UNE BOUTEILLE —DU—

Sirop Pectoral Balsamique

DE

DUCONGÉ,

LE MEILLEUR DES COMPOSÉS.

On garantit un SOULAGEMENT INSTANTANÉ.

A vendre par E. CARROUCHÉ,

39..........RUE DE CHARTRES..........9

Agent en Louisiane.

A vendre également PAR TOUS LES PHARMACIENS.

21év—1m MarDV

Liquidation.

Meubles, Meubles, Meubles,

GRANDE VENTE A L'ENCAN

Au magasin de Chs. Raymond, rue Royale No 51, coin Bienville.

Meubles de chambres à coucher. Meubles de salon. Meubles de salle à manger.

Ainsi que : Armoires à glace, françaises, Armoires de toutes genres en [illegible] de rose, bois d'acajou, bois de noyer, bois chêne ; Toilette, Bureaux, Tables à ouvrage, Tables de centre, Etagères, Porte-Chapeaux.

Aussi quelques Bureaux à écrire pour offices, &c., &c.

La vente commencera mercredi, 15 mars, à 10 heures A. M. 5 mars

J. A. PÉRIER,

250 RUE ROYALE,

Entre St-Philippe et Ursulines.

Liquidation ! Liquidation !

MADAME PÉRIER a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle et le public en général que, voulant se retirer des affaires, elle vendra au-dessous du prix coûtant son dernier envoi de magnifiques pianos neufs, des meilleures fabriques de Paris, à $200 $250 et $300. Aussi un grand assortiment de pianos de seconde main à $100, $150 et $200. 5mars—1mois

AVIS AU PUBLIC.

EXPOSITION ! EXPOSITION ! EXPOSITION !

Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.

LE public est informé que les chars de cette compagnie porteront les passagers de la statue de Clay sur la rue du Canal à la porte centrale des bâtisses de l'Exposition. Cette voie étant la plus courte, les passagers trouveront non seulement toutes les facilités pour l'agrément du parcours, mais toujours une quantité suffisante de chars à leur disposition pour l'aller et le retour.

H. HUARD, Secrétaire.

25fév—15t

On demande

UNE VENDEUSE écrivant l'anglais et le français. De bonnes références sont exigées. S'adresser No 24 rue de Chartres. 29fév—6t

Demande d'emploi par un ingénieur.

UN ingénieur civil français, parlant plusieurs langues, et ayant des états de service constatés par de nombreux certificats, offre ses services soit comme ingénieur, soit comme comptable ou surintendant dans un établissement industriel. Il a travaillé dans les chemins de fer de l'Asie, au Canal de Suez, au percement du Mont Cenis et dans les travaux publics de l'Empire Ottoman et des recommandations d'Amérique aussi bien que d'Europe. S'adresser à A. C. bureau de l'ABEILLE. 5mars—6t

139..........Rue de Chartres..........139

C. ROUYER,

N KELAGE,

Argenterie, Bronze, Horlogerie, Bijouterie, Lunettes,

RÉPARATIONS DE TOUTES SORTES.

4janv—an DMaJ.

Bureaux de la Compagnie de la Presse à Coton de la Levée.—Au No 67 de la rue Carondelet.—7 Mars 1876.—Aujourd'hui, à une réunion des directeurs, un dividende de cinq piastres par action a été déclaré payable aux actionnaires à partir du 10 courant, de midi à 2 heures de l'après-midi.

Wm. S. SEVEY, Secrétaire.

3 mars—15t

AVIS—New Orleans Credit Foncier Association, au No 46 de la rue Decatur—Conformément à une résolution des directeurs, adoptée à la séance du 1er mars 1876, une assemblée générale des actionnaires de cette société aura lieu, aux bureaux de la société, à la Nouvelle-Orléans, au No 46 de la rue Decatur, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi du 3 avril 1876, à l'effet de voter sur un amendement à la Charte de la société, conformément à l'article X de la Charte.

A. SAULET, Secrétaire.

3 mars—1m

Nouvelle-Orléans, 5 février 1876.

LA société qui existait entre Charles G. Rebentisch, Gustave Deffarge et Hugo Mehnert est dissoute, aujourd'hui, d'un commun accord. Mr. HUGO MEHNERT ayant acheté l'intérêt de ses associés, continuera le commerce en son propre nom et pour son propre compte.

C. G. REBENTISCH, G. DEFFARGE, H. MEHNERT.

17fév—

Wm. I. BROOKS,

Agent pour la vente du Véritable Tabac Périque de la Grande Pointe, —Et des— CIGARETTES DE PÉRIQUE DE J. A. RICAUD & C. C. MILLAUDON, dans de la paille de maïs.

Au No 43 de la rue Natchez, Nlle-Orléans, Lne.

24fév—1m

Mme ROBERT,

195..........RUE DU CANAL..........195

Entre Bourgogne et Remparts,

Modes, Nouveautés et Confections

Des derniers genres de Paris à des prix réduits. 21février—1m

JOS. BRANDNER,

MARCHAND TAILLEUR,

No 34 RUE BOURBON.

A constamment en mains un bel assortiment de draps, casimirs et étoffes à gilets.

20 fév—3 m

Avis Important.

A. BONNET

65..........RUE ROYALE..........65

FAIT savoir à ses clients et au public, que pour cause de changement d'affaire il vendra tout son stock de BIJOUTERIE au-dessous du prix coûtant.

Les montres de diamants et les réparations de bijoux et de montres seront faites à prix réduit.

Il entend liquider ses clients en leur offrant à chacun un bargain.

18déc—3m

L. GIROT,

Marchand-Tailleur,

11..........rue du Camp..........11

ANNONCE à sa nombreuse clientèle et au public en général qu'il vient de recevoir une grande variété d'étoffes de haute nouveauté, des plus distinguées et de première qualité. Ses prix seront comme par le passé, réduits selon la qualité des articles.

Toutes les bourses trouveront pour du comptant, élégance, solidité et bonne coupe garantie, car tout est coupé par lui-même. Désirant abandonner le linge fait pour ne s'occuper seulement que de la commande, il y a avantage de venir visiter son stock de linge fait avant qu'il ne l'écoule entièrement.

1nov.5—1an

Bureau de la Compagnie du New Orleans Pacific Railroad.

Le versement mensuel de DIX POUR CENT sur les souscriptions au fonds capital de cette Compagnie est actuellement dû et payable.

Les souscripteurs qui ont si noblement répondu en faveur de cette grande entreprise locale montreront en outre leur bonne disposition en envoyant le montant de leur versement au bureau de la Compagnie No 38 rue des Magasins.

Par ordre du Bureau,

E. B. WHEELOCK, Président.

E. L. BARLETT, Secrétaire. 2mars—1t

Les lunettes et les lorgnons dits Brillants sont les meilleurs.

ILS ne fatiguent jamais les yeux. On garantit qu'ils ne cassent pas avant deux ans. Ils sont parfaitement acromatiques et les lentilles en sont aussi fermes que du caillou.

A. B. GRISWOLD & CO., Opticiens et Bijoutiers, au coin des rues Canal et Royale, seuls agents en Louisiane.

24 fév—1m PP

E. F. MIOTON,

Au No 47 de la rue Royale, Nouvelle-Orléans.

—Marchand de— PORCELAINE, VERRERIE, POTERIE —Et— ARTICLES DE MÉNAGE.

Articles français, anglais, allemands, et américaines, pour le commerce de la ville et celui de la campagne. 27fév—1m.

Avis.

NOUVELLEMENT REVENU à la Nouvelle-Orléans, je sens la nécessité de rappeler à mes anciens clients et amis que j'ai pratiqué la médecine et la chirurgie parmi eux pendant vingt ans ; je désire aussi leur faire savoir que j'ai étudié et pratiqué en France pendant dix-sept ans. Durant cette longue période—j'ai comparé les différentes méthodes de traitement des maladies des voies respiratoires, et principalement le Catarrhe Nazal, la Bronchite, la Phthisie Pulmonaire, Laryngite, l'Asthme. Ce que j'écris aujourd'hui est destiné à faire ressortir l'avantage des inhalations à la thérapeutique de ces maladies.

L'objet de ce travail n'est pas de faire connaître un moyen nouveau en soi, mais de montrer l'importance d'un principe bien connu qui a déjà reçu quelques applications heureuses. Loin de moi l'intention de déposséder qui que ce soit, mon but unique est de faire connaître les applications récentes que j'ai faites en France de l'administration de médicaments gazeux par la voie pulmonaire, à l'aide d'un vaporifère nouveau qui me sert avantageusement pour l'application de principes déjà préexistants.

Ce n'est donc pas comme inventeur que je propose l'inhalation, mais comme praticien convaincu d'avoir pu apporter quelque soulagement à mes malades, et d'en avoir guéri un grand nombre à l'aide de moyens que je préconise.

L'idée d'employer l'inhalation dans le traitement des affections des voies respiratoires a reçu depuis longtemps sa consécration pratique.

En France, le docteur Libermann a lu à la Société Médicale des Hôpitaux de Paris, un mémoire très intéressant sur les inhalations du chlorydrate d'ammoniaque dans les affections chroniques des voies respiratoires.

Le docteur Cheron, à Paris, se sert des essences oxygénées pour arrêter la destruction ulcéreuse des poumons, et attribue à son procédé une grande puissance.

Moi-même, en 1874, j'ai publié à Toulouse une brochure intitulée : "Quelques mots sur le traitement le plus avantageux pour la curation des maladies des voies respiratoires." Dans cet ouvrage j'ai constaté avec satisfaction le retour à la santé de phthisiques traités par inhalations, et les moyens que j'ai préconisés dans la dernière période de la phthisie pulmonaire.

Monsieur le docteur de Pietra Santa, dans un volume publié en 1875 : "Traitement rationnel de la phthisie pulmonaire", au paragraphe 7 où il traite de l'inhalation, nous dit qu'il y attache une grande importance, et à la page 348 de son ouvrage il me fait l'honneur de m'emprunter les moyens que j'ai préconisés dans la dernière période de la phthisie pulmonaire.

Grâce aux nombreuses observations, et aux travaux publiés de nos jours, l'innocuité des inhalations dans certaines conditions bien déterminées prennent place dans la thérapeutique usuelle des maladies des voies respiratoires.

Je pratiquerai des inhalations rue de Chartres No 215 à toute heure du jour, et des consultations pour toutes espèces de maladies, de midi à 2 heures.

Dr. M. ESCOUBAS.

1féy—1m.

TOUX. RHUMES. ASTHME.

"Un rhume négligé est une phthisie commencée."

Demandez le BAUME PECTORALE AUX NAVETS INDIENS DE LAPLACE, et n'acceptez nulle autre préparation, si vous voulez un remède qui renferme toutes les remarquables propriétés du Navet Indien pour les affections des poumons.

Préparé et à vendre par B. LAPLACE, Pharmacien, 23 et 25 Champs Elysées. Prix du flacon, $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies. 11fév—1m.1.1.

CARBONICO-PHOSPHATED COD LIVER OIL

U. S. PATENT No. 152,746.

L'ACIDE CARBONIQUE

dissout le phosphate de chaux, conserve à l'huile sa PURETÉ et sa FRAICHEUR et la rend plus AGRÉABLE et plus DIGESTIBLE.

C'est la SEULE huile phosphatée qui, à cause de sa supériorité, soit protégée par un brevet d'invention. Les AUTRES ne sont que de SIMPLES MIXTURES rancissant facilement.

A vendre par tous les droguistes. Renseignements et agence pour A. JAS, Droguiste 193 Chartres, N. O.

Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie. 13jan—3m

Le Docteur Ferrière

ENTREPREND, avec succès, la guérison de toutes les maladies chroniques. 214 rue Delord, entre Baronne et Carondelet. Consultations : de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 20nov—1an.

C. E. Girardey,

CALENDRIER DES VENTES, A L'ENCAN DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, ACTIONS, &c.,

Qui doivent avoir lieu à la Bourse d'Encan St-Charles.

Samedi, 11 mars.—Le magasin en briques et à quatre étages, No 64 de la rue des Magasins, entre les rues Poydras et Natchez.

Le magasin en briques et à quatre étages, No 24 de la rue de l'Union, entre les rues St. Charles et Carondelet.

Le magasin en briques et à 4 étages, No 151 de la rue Vieille-Levée, après le coin de la rue Jefferson.

Cet excellent emplacement de commerce, "Café Moka" ; le magasin et demeure, en briques et à trois étages, No 208 de la rue de Chartres, formant le coin de la rue Madison, près le marché français, les cours et la Cathédrale.

Le magasin et demeure en briques et à trois étages No 212 de la rue de Chartres ; et le magasin et demeure en briques et à trois étages, No 299 de la rue de Chartres, après le coin de la rue de l'Hôpital.

Pour la succession de feu L. F. Generès—Les magasins et les maisons en bois, bas et à étages Nos 252, 264 et 266 de la rue des Remparts, près le bassin du Nouveau Canal.—Un cottage de choix, avec cinq terrains, formant les angles du Chemin du Bayou, des rues Kerlerec et Rocheblave ; Deuxième District.

Pour la succession de feu M. Grivot—La maison en bois, double et à étage, Nos 72, 74 et 76 de la rue Pœyfarré, entre les rues Camp et Magasins—excellent placement.

Pour la succession de feu Phillip Clark—Le cottage double, bas et en briques, Nos 284 et 284 1/2 de la rue Dryades, entre les rues Delord et Calliope—La maison de choix, en briques et à étage, à façade ornée, No 48 de la rue des Remparts, près Canal, et entre les rues Bienville et Douane.

Pour la succession de John P. Higgins—Dix actions de la banque Nationale de l'Etat.

Samedi, 18 mars.—Pour la succession de John et de Mary Trainor, 2 cottages doubles dans la rue Clara, entre les rues Poydras et Perdido. Le magasin en briques et à trois étages, No 67 de la rue Fulton, entre les rues Poydras et Lafayette. Cet excellent emplacement de commerce, le magasin et demeure, en briques et à étage, formant l'angle S.-E. des rues Royale et Hôpital.

Le joli cottage en bois, No 231 de la rue de l'Esplanade, entre les rues Claiborne et Robertson.

Cet excellent placement, les écuries Robert E. Lee, avec magasin, faisant face sur la rue Baronne, près le coin Poydras.

L'emplacement de commerce, de choix, le magasin et demeure, en briques et à trois étages, connu sous le nom de "Cabinet Saloon" formant l'angle S.-E. des rues Baronne et Poydras.

Le magasin et demeure, en briques et à trois étages, No 190 de la rue Poydras, entre les rues Baronne et Carondelet, près le marché Poydras.

Jeudi, 23 mars.—Vente de clôture des propriétés Burthe. La magnifique résidence de Mr Edmond Burthe, un îlet entier admirablement amélioré et planté, dans la rue St-Charles. Quatre îlets de batture, face au fleuve,—magnifique emplacement pour entrepôts, wharves, &c. Dix-huit îlets entiers pour villas, jardins et vacheries, traversés par les chars à vapeur et à cheval des rues St-Charles et Tchoupitoulas, s'étendant du fleuve à l'Avenue St-Charles, à 4 ans de crédit.

Samedi, 25 mars.—Pour payer une hypothèque, une maison en briques, solidement bâtie et 5 terrains dans la rue Coliseé, entre les 3ème et 4ème.

La maison double, en bois, formant le coin S.-O. des rues 3ème et Chestnut.

Pour la succession du feu Rév. Maenhaut, magasin en briques et à 2 étages Nos 45, 47, 49 de la rue Lafayette, formant l'angle de la rue Commerce.

Des terrains de prix convenables pour un entrepôt, formant l'angle N.-O. des rues Nouvelle-Levée et Julia.

Pour la succession de Théo. Nash—quatre maisons en briques et à trois étages, formant l'angle N.-O. des rues Constance et Terpsichore.

Cet excellent emplacement de commerce formant l'angle N.-O. des rues Dauphine et Orléans.

La maison à trois étages, No 63 de la rue d'Orléans, près l'encoignure Dauphine.

L'agréable maison en bois et à étages, No 268 de la rue Dumaine, entre les rues Claiborne et Robertson.

Le joli cottage en bois double, No 169 du Chemin du Bayou, entre les rues Remparts et St-Claude.

Le cottage en briques, double, No 151 de la rue de l'Hôpital, entre les rues Remparts et Bourgogne.

Pour les conditions et plus de détails, voir les annonces officielles et descriptives, ainsi que les plans, aux bureaux de C. E. GIRARDEY, No 31 de la rue du Camp.

5oct—an

WM. H. SHEPARD,

AGENT GÉNÉRAL AU SUD

POUR LA VENTE DE LA

Poudre-levain SUCRE AU LIMON, EXTRAITS PARFUMANTS, Parfumerie &c., DU Dr. PRICE.

POUDRE-LEVAIN DE Steele & Price, POIDS PLEIN.

AU No 58 DE LA RUE DE LA DOUANE.

A vendre par les grocers en gros et les pharmaciens en général.

15fév—4m

J. MANDIN & Cie.,

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

57 rue Decatur - - - - - - - Nouvelle-Orléans,

— SEULS AGENTS DU —

GRAND VIN DE CHAMPAGNE

EUGÈNE CLICQUOT

Un vin depuis longtemps le favori des connaisseurs et des viveurs, garanti véritable, d'un mousseux et d'une saveur sans égaux.

—ET DES VINS DE—

Chateau Bellevue de P. Salla Fils, Chateau de France de P. Bruyère, Graves d'Ambarès, Duclos Frères, &c., &c.

23 déc—1an

FINE WINES, COGNAC. OLIVE OIL,

SEIGNOURET FRÈRES — TRADE F.S MARK — BORDEAUX

COGNAC — FINE CHAMPAGNE, — HUILE D'OLIVE VIERGE.

Chateau Dillon, Chât. Talbot, Chât. Terrefort, Margaux, Latte, Léoville, Larose, St-Julien, Floirac, Blanquefort, Chât. Yquem, Latour, Blanche, Haut Sauternes, Sommes, Barsac, Graves, etc., etc.

BERCIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.

Also at Agents' prices, at the Importers,—A. Lanata,—Schmidt & Ziegler, —Smith Bros & Co—E. J. Hart & Co.,—Clark & Reader, —Ernest C. Villeré,—Thos. H. Handy & Co.

24 oct—1 an

A. W. MOFFETT,

Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.

ON TROUVERA CONSTAMMENT CHEZ LUI :

BOIS DE CHENE, FRENE, HICKORY, PEUPLIER, NOYER, CEDRE, PIN JAUNE ET PIN BLANC, CYPRES, PLANCHES A PLANCHERS ET A PLAFONDS, PLANCHES A ETAGE, PIEUX, LATTES, BARDEAUX EN CYPRE ; PORTES, CHASSIS, JALOUSIES. LA MAISON SE CHARGE DE SCIER, SUR COMMANDE : JANTES, FLECHES DE CHARRETTES, ETC., ETC.

Chantier et Moulin, sur la Levée, au pied de la rue Ursulines, à un îlet au-dessous de la rue du Canal.

26 déc—3m.D.M.J.

LHOTE & CO.,

CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.

PLANCHES à plancheier, à plafonner, à étagères, à abris, en noyer, en acajou et en peuplier, constamment à vendre.

L'établissement tourne, rabotte et scie en tous genres, sur commande. Les ordres y sont promptement exécutés. Bureau, à l'angle des rues TOULOUSE et FRANKLIN, Nouvelle-Orléans. Boîte 933 du Bureau de Poste. 2 nov—1an

H. CLOSTERMANN & BAYLE

IMPORTATEURS DE MARCHANDISES

FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES

40, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.

LA maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation en aux Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence locale. Un des associés établi en Europe, s'occupe exclusivement des achats de la maison.

11 août—1an

E. MONTEUSE & CO.

SUCCESSEURS DE [illegible]

[illegible] un assortiment complet de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, ARTICLES DE TEINTURERIE, PARFUMERIE, BANDAGES, MEDICAMENTS PATENTÉS, Français, Anglais et Américains, EAUX MINERALES, naturelles et factices.

Les meilleurs SIROPS sont livrés au public avec du SODA WATER glacé, EAUX DE VICHY et de BETHES-DA glacées.

Le plus grand soin est donné à l'exécution des formules de MM les médecins.

Agent pour le TEXAS COTTON WORM DESTROYER.

Dépôt central des célèbres BITTERS DE A. PEYCHAUD.

68 RUE DE CHARTRES, COIN BIENVILLE, NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

1mai—1an

H. J. RIVET,

PHARMACIEN DROGUISTE,

Avis de société.

L. ALPHONSE BOUSQUET. — E. AUGUSTIN POUPART.

LES soussignés ont formé une société commerciale sous la raison

BOUSQUET & POUPART,

pour les achats, ventes et commission en général.

BOUSQUET & POUPART.

27 fév—30t — 95 rue Royale.

Dr. ALFRED MERCIER,

CONSULTATIONS tous les jours, de 10 heures à midi, 220 rue Girod, entre Baronne et Dryades.

Résidence 181 rue du Camp, encoignure [illegible]

AVIS.

UN bénéfice de $1250 sur un placement de $206.—Un de nos clients acheta "spread" sur 100 actions du N. Y. Central ; "put" à 106 et "call" à 108 ; acheta les 100 actions contre le "put" à 107, actions qui se vendirent à 114 ; vendus, au même prix, 100 actions "called" à 108 ; réalisant un bénéfice de $1250. Cette opération peut être répétée tous les mois de l'année. $10, $20, $50, $100, $1000 rapporteront autant pour le montant placé. Achat et vente d'or, d'actions, de coton et de tabac sur commission. Avances sur consignations. Listes de prix et circulaires gratis.

Charles Smedley & Co.,

Banquiers et Courtiers.

40 Broad St., New-York, près les Bourses d'or et de changes.

P. O. Box 2774. — 29 fév—au15 avr.

ELITE CLUB ROOM,

40..........Rue St-Louis..........40

Entre Chartres et Passage de la Bourse.

Vins fins, Liqueurs, Bière, &c.

BOISSONS A 10 CENTS LE VERRE.

19déc—1an

BLACKMAR & FINNEY.
174 CANAL ST.
OPPOSITE CHRIST CHURCH.
PIANOS ORGANS & MUSIC

A Louer

LE bel emplacement de commerce situé au No 261 de la rue South Poydras, coin Bassin, à l'extrémité du Marché Poydras. Pour plus amples informations s'adresser à Mme H. C. Stewart, 29 1/2 Villeré, près Commune.

4 mars—6t

A Louer

A des prix très modérés, pour de bons locataires, plusieurs agréables résidences bien situées, ayant gaz, hydrant, cuve, &c., dans le 1er, 2nd et 3ème Districts.

Aussi quelques magasins bien situés dans le 1er et le 2nd Districts.

S'adresser à M. ELLIOT, No 79 rue Toulouse, entre Bourbon et Royale, de 10 A. M. à 2 h. P. M.

12 fév—

Pour Bordeaux.

En charge, le navire STE-GENEVIÈVE, capitaine Demouran, prendra du frêt et des passagers de 1re et 2me classe et par, très vite le 20 courant.

S'adresser pour frêt et passage à bord ou chez DE WOLF POWELL & CO., 44 Carondelet.

10fév—

Riz de la Caroline. pour plant.

QUELQUES centaines de barils de RIZ blanc de seconde année pour plant. Ce riz n'a presque pas de rouge—moins d'un pour cent, garanti—et se vend en lots au gré des acheteurs Il passe bien dans le moulin, trouve aisément des acheteurs et rapporte un bon prix. S'adresser à

GEO. CAMMACK. Au No 63 de North Peters street, Moulin à riz de Thompson. 21janv—2m

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 6 MARS — CLASSE No 55.

1er...	2me...	3me...	4me...	5me...	6me...	7me...	8me...	9me...	10me.	11me.	12me.	13me.	14me.	15me.
5	9	50	40	39	[illegible]	[illegible]	78	75	68	29	3	—	—	—

Les tirages ci-dessus publiés dans tous les principaux journaux se font en public et journellement dans les salles de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 6 Mars 1876

H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

Entrepôt de tapis et de toiles cirées

ELKIN & CO.,

168..........RUE DU CANAL..........168

REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de

TAPIS VELOURS ET BRUXELLES, TAPIS TROIS FILS ET INGRAIN, TOILES CIRÉES, NATTES COCO ET ROTIN, STORES ET CORNICHES, ÉTOFFES A RIDEAUX—TERRYS, REP BROCHÉ.

A un bon marché extrême, au comptant.

15oct—6m

Aux planteurs sucriers.

A vendre—Le Bagasse Picker, improved, de A. Trouard. Les plus grands planteurs tels que Mr D. F. [illegible], le col Whitehead, Mr M. A. Bringier, [illegible] Tureaud, E. J. Gay, J. S. Wallis et le général [illegible] s'en servent avec un succès complet. [illegible] au nouveau perfectionnement, la terre [illegible] élevée de la souche et jetée de chaque côté. [illegible] s'adresser à

FORSTALL & JUMONVILLE, [illegible] et Carondelet. [illegible] Reynolds' Iron Works.

15fév—1m.

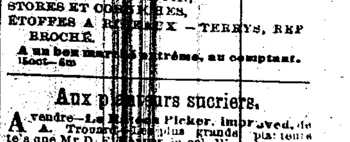

J. BALLET,

Rue de CHARTRES No. 125.

REÇU en [illegible] par la voie d'Angleterre, à bord du steamer "Cordova," un joli assortiment de FUSILS DE CHASSE de toute sorte. Le tout sera vendu à une réduction de 20 à 25 pour cent, vu le retard de l'arrivage pour la saison de chasse. 24fév—1m

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 53

(Encoignure Bienville.)

Manufacturier à vapeur de : TABAC A FUMER ET A PRISER. Et importateur de : CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.

12 déc 75—1an

Egaré ou volé.

UNE pouliche de 4 ans, haute de 14 mains, une tache blanche près d'un pied de derrière, au-dessus du sabot, longue queue. La personne qui la ramènera chez le capt. JOHN BIETH, au coin des rues Dumaine et Dorgenois, 2e district recevra une récompense libérale. 5mars—3t